



## DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

Conformément au Règlement numéro RCA02-19003 régissant la démolition des immeubles, avis est donné que le Comité consultatif d'urbanisme siégera à la mairie d'arrondissement, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le 10 mai 2016, à 17 heures, pour disposer de la demande soumise en vue de la démolition partielle du bâtiment principal situé aux 1780-1790, boulevard Saint-Joseph.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au Secrétaire de l'arrondissement de Lachine.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 28 avril 2016.

Le Comité consultatif d'urbanisme  
par Danielle Ruest  
Secrétaire d'arrondissement

## DEMOLITION PERMIT APPLICATION

According to By-law number RCA02-19003 governing the demolition of buildings, notice is given that the Planning Advisory Committee will sit at borough hall, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, on May 10, 2016, at 5 p.m., to consider the request filed for the partial demolition of the main building located at 1780-1790, boulevard Saint-Joseph.

Any person wishing to oppose the demolition must do so by writing to the Secrétaire de l'arrondissement de Lachine, giving the reasons for objecting, within ten days of publication of the public notice or, failing such notice, within ten days following the posting of the notice on the immovable concerned.

Given in Montréal, borough of Lachine, this April 28, 2016.